



## Revocation de gerant d'une sarl en franchise

Par **ARMANINI**, le **04/10/2009** à **20:25**

Bonjour,

Gérant minoritaire et franchisé salarié d'une SARL (en construction de maisons individuelles) depuis 3 ans je viens d'être révoqué pour résultats financiers insuffisants (AG)

le bilan financier de cette année n'est pas exceptionnel mais il est équilibré, mais pas assez rentable pour le PDG

qu'ai je comme moyens de défense ?

révocation abusive?

Quels sont mes droits (assedic? etc.. )

je n'ai pas encore reçu ma lettre suite à l'AG du 30 sept, le PDG m'a interdit d'avoir des contacts avec mes employés, et de récupérer tous mes matériels personnels

suis je encore en droit d'exercer mes fonctions (théoriquement )

je vous remercie

Par **mop**, le **26/11/2009** à **22:19**

je connais bien ce réseau

je vous conseil de consulter un avocat spécialisé en droit de la franchise et de la distribution.

prenez un avocat spécialisé ds la dépense exclusive des franchisés

il y a qq sur la place de paris